

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1479

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

542 023 841 RCS Paris.

FIVES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 74260000.00 EUR.

Adresse : 3, rue Drouot, 75009 Paris.

Précédent propriétaire : 834 741 183 RCS Paris. **NOVA ALEXANDRE III.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : FIVES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 3 rue Drouot 75009 Paris Capital : 74260000.00 EUR Numéro unique d'identification : 542023841 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : NOVA ALEXANDRE III Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 3 rue Drouot 75009 Paris Capital : 11181052.21 EUR Numéro unique d'identification : 834741183 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1106905255.00 EUR - passif de 273981031.22 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : - Le nombre d'actions ordinaires Fives à émettre en rémunération de l'apport d'actions ordinaires consenti par les associés de Nova Alexandre III est fixé (après division du nominal des actions Fives) à 0,83 action ordinaire Fives pour 1 action ordinaire Nova Alexandre III apportée ; et - Le nombre d'ADPR Fives à émettre en rémunération de l'apport d'ADPR Nova Alexandre III consenti par les associés de Nova Alexandre III est fixé à 1 action de préférence Nova Alexandre III pour 1 ADPR Fives. Les 928.249.975 actions ordinaires (après division du nominal des actions Fives) et 7.310 ADPR Fives seront remises aux associés de Nova Alexandre III au prorata de leur actions ordinaires ou ADPR Nova ALEXANDRE III apportées. Les associés de Nova Alexandre III renonceront à cette fin, à la perception de toute soulte ne cas de rompus. . Montant de la prime de fusion / scission : 758663640.98 EUR. Date du projet commun de fusion : 29.07.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société FIVES : 30.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société NOVA ALEXANDRE III : 30.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..